

# COMMUNE DE DOMONT

## RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2017

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33

L'an deux mil dix-sept, le 18 décembre à dix-neuf heures trente  
le Conseil Municipal, sur convocation adressée le 11 décembre 2017, s'est réuni  
à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de  
Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Jean-François AYROLE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Laurent GUIDI, Madame Emilie IVANDEKICS, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Patrick BRISSET, Monsieur Jean-Claude HERBAUT, Adjoint au Maire, Monsieur Régis PONCHARD, Monsieur Paul-Edouard BOUQUIN, Madame Jeannine CLAQUIN, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Michel WIECZOREK, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Fabrice FLEURAT, Madame Valérie GUERINEAU, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Mickaël HIN, Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO, Monsieur Christian GAY-PEILLER, Monsieur Gérard BABLON, Madame Josette MARTIN, Monsieur Didier SOAVI, Madame Aurélie DELMASURE

### ABSENTS EXCUSES :

Monsieur Jérôme CHARTIER, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Frédéric BOURDIN  
Madame Françoise MULLER, Maire Adjoint, Pouvoir à Monsieur Christian GAY-PEILLER  
Madame Monique PAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Alix LESBOUEYRIES  
Madame Christine VINCENT, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Patrick BRISSET  
Madame Judith SOLARZ, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Régis PONCHARD  
Madame Christèle REYTIER, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Emilie IVANDEKICS  
Madame Julie LOISEAU, Conseillère Municipale, Pouvoir à Madame Marie-France MOSOLO  
Monsieur Mickaël HIN, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Jean-Claude HERBAUT, jusqu'à son arrivée à 20 h  
Monsieur Kossigan Joseph DEGBADJO, Conseiller Municipal, Pouvoir à Monsieur Michel WIECZOREK, jusqu'à son arrivée à 20h05  
Madame Mona AMIROUCHE, Conseillère Municipale, Pouvoir à Monsieur Hervé COMMO  
Monsieur Didier SOAVI, Conseiller Municipal, Pouvoir à Madame Aurélie DELMASURE, jusqu'à son arrivée à 20h05

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Gérard BABLON

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

#### 1) Approbation du compte rendu analytique (relevé de décision) du Conseil Municipal du 18 octobre 2017

ADOpte à l'unanimité le compte rendu

#### 2) Décisions du Maire (Décisions du numéro DEC-2017-069 au numéro DEC-2017-083)

**Décision n° 2017-069 (11/10/2017)** : Portant attribution du lot 4 du marché MP 17029 Petits travaux d'entretien et d'urgence : clôture : procédure adaptée à la société SARL SP CREA (95560 MAFFLIERS)

- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 30 000 Euros
- Durée du marché : conclu pour 1 an reconductible 3 fois

**Décision n° 2017-070 (12.10.2017)** : Portant attribution du marché n° MP17030 ayant pour objet « Location, pose et dépose des illuminations de Noël » à la société Engie Ineo Infrastructures.

- Type de marché : A prix mixtes
- Pour un montant forfaitaire annuel Hors Taxe de : 49 933,66 Euros
- Le marché est passé pour 1 an reconductible 1 fois.

**Décision n° 2017-071 (15/11/2017)** : Avenant à la convention entre la commune et le SRDC pour la mise à disposition du car communal.

**Décision n° 2017-072 (1 1.10.2017)** : Portant avenant au marché MP 16015 ayant pour objet « travaux de viabilisation du chemin des plâtrières » passé avec l'entreprise RAMERY TRAVAUX PUBLICS (60290 LAIGNEVILLE) pour un montant de 23.996,95 euros soit 28.796,34 TTC soit une augmentation du montant du marché de base de 11,68 % car l'intervention sur cette voie nécessite la mise en alignement de 5 propriétés du chemin pour le passage de réseaux et voitures et que ces travaux n'étaient pas prévus dans le marché initial.

**Décision n° 2017-073 (02.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaire MPI 7018 ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » lot 1 Gros œuvre Maçonnerie-carrelage aux sociétés CEM Bâtiment (95880) ; CIF Réhabilitation SARL (95560 BAILLET EN France) ; PHILIPPON SARL (95580 ANDILLY)

- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 90 000 Euros
- Durée du marché : conclu pour 1 an reconductible 3 fois

**Décision n° 2017-074 (02.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaire n° MP17018 ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » : lot 3 serrurerie menuiseries métalliques-fermetures-occultations aux sociétés suivantes : CEM Bâtiments (95580 ANDILLY) ERI SASU (94120 FONTENAY SOUS BOIS) ET ETS L'ARTISAN VITRIER (95460 EZANVILLE)

- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 70 000 Euros

- Durée du marché : conclu pour 1 an reconductible 3 fois

**Décision n° 2017-075 (02.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaires n° MP 17018 ayant pour objet : travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux ; lot 4 Plâtrerie-cloisons doublage-faux plafonds, aux sociétés FERNUCCI (95530 SOISY SOUS MONTMORENCY) ERI SASU (94120 FONTENAY SOUS BOIS) ; CEM BATIMENTS (95580 ANDILLY)

- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 70 000 Euros
- Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois

**Décision n° 2017-076 (02.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaire n° MP17018 ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » lot 2 Menuiseries intérieures et extérieures : bois-pvc- aluminium aux sociétés. J2M ENTREPRISE (95190 GOUSSAINVILLE), ERI SASU (94120 FONTENAY SOUS BOIS et ETS L'ARTISAN VITRIER (95460 EZANVILLE

- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant maximum annuel Hors Taxe de : 80 000 Euros
- Durée du marché : conclu pour 1 an reconductible 3 fois

**Décision n° 2017-077 (02.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaire n° MP 17018 ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » lot 1 1 Electricité :aux sociétés EGE REZZA (95400 ARNOUVILLE) France Bâtiment Industrie (94120 FONTENAY SOUS BOIS) et SARL Aset (95580 ANDILLY)

- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant Hors Taxe de : 130 000 euros
- Le marché est passé pour un an reconductible 3 fois.

**Décision n° 2017-078 (02.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaire n° MP 17018 ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » lot 5 : Peinture Revêtements muraux-revêtements de sol aux sociétés Peintures Parisiennes sud SA (91560 CROSNE), Mendy's Peinture et revêtements (95460 EZANVILLE) et les Peintures parisiennes SAS (92400 COURBEVOIE)

- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant Hors Taxe de : 100 000 Euros
- Le marché est passé pour un an reconductible 3 fois.

**Décision n° 2017-079 (02.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaire n° MP 17018 ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » lot 12 : Petits travaux d'entretien et d'urgence : électricité

- A la société : SARL ASET (95580 ANDILLY)
- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant total Hors Taxe de : 70 000 Euros
- Le marché est passé pour un an reconductible 3 fois.

**Décision n° 2017-080 (02.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaire n° MP 17018 ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » lot 14 « Petits travaux d'entretien et d'urgence : vitrerie »

- A la société : L'ARTISAN VITRIER (95460 EZANVILLE)
- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant total Hors Taxe de : 30 000 Euros
- Le marché est passé pour un an reconductible 3 fois.

**Décision n° 2017-081 (02.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaire n° MP 17018 ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » lot 16 « Petits travaux d'entretien et d'urgence : couverture »

- A la société : ERI SASU (94420 FONTENAY SOUS BOIS)
- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant total Hors Taxe de : 30 000 Euros
- Le marché est passé pour un an reconductible 3 fois.

**Décision n° 2017-082 (02.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaire n° MP 17018 ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » lot 10 : « Plomberie » aux sociétés Idex Energies (92228 GENEVILLIERS CEDEX) ; Eri Sasu (94120 FONTENAY SOUS BOIS) et MB Plomberie (95290 L'ISLE ADAM)

- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant total Hors Taxe de : 80 000 Euros
- Le marché est passé pour un an reconductible 3 fois.

**Décision n° 2017-083 (25.10.2017)** : Portant attribution de l'accord cadre multi-attributaire n° MP 17029 ayant pour objet « Travaux d'entretien et aménagement des bâtiments communaux » lot 2 : « Clôtures » aux sociétés SARL SP CREA (95560 MAFFLIERS) et ERI SASU (95120 FONTENAY SOUS BOIS)

- Type de marché : A prix unitaires
- Pour un montant total Hors Taxe de : 150 000 Euros
- Le marché est passé pour un an reconductible 3

### 3) Budget Ville : Autorisation d'engager, liquider et mandater le quart des crédits d'investissement ouverts en 2017 sur l'exercice 2018 - N° DEL-2017-103

À l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget primitif 2018, les dépenses d'investissement détaillées ci-après, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017 :

Fonctions	Nature	Libellé	Montant
70	165	Dépôts et cautionnement reçus	625,00 €
810	202	Frais liés à la réalisation de doc. Urbanisme	13 750,00 €
020 - 64 - 822 - 823 - 824	2031	Frais d'études	94 375,00 €
020	2033	Frais d'insertion	500,00 €
020 - 211 - 213 - 321	2051	Concessions et droits similaires (logiciels)	13 835,00 €
824	2111	Terrains nus	678 733,00 €
824	2115	Terrains bâtis	117 500,00 €
026 - 823	2128	Autres agencements et aménagement de terrains	92 875,00 €
020 - 70	21311	Hôtel de Ville	10 530,00 €
211 - 212 - 213 - 251	21312	Bâtiments scolaires	140 740,00 €
026	21316	Equipements du cimetière	8 250,00 €
020 - 025 - 321 - 324 - 64 - 70	21318	Autres bâtiments publics	180 693,00 €
020	2135	Instal. Gén. Agencements, Aménagement const.	6 250,00 €
324 - 33 - 91	2138	Autres constructions	13 925,00 €
822	2151	Réseaux de voirie	749 050,00 €
822 - 823	2152	Installations de voirie	14 000,00 €
822	21534	Réseaux d'électrification	3 500,00 €
113	21568	Autre matériel et outil. D'incendie défense civile	11 000,00 €
020 - 823	2158	Autres installations, matériel et outillage tech.	4 940,00 €
020	2161	Œuvres et objets d'art	250,00 €
020 - 823	2182	Matériel de transport	80 800,00 €
020 - 213 - 321	2183	Matériel de bureau et informatique	26 843,00 €
020 - 024 - 112 - 211 - 212 - 213 - 251 - 321 - 421 - 511 - 60	2184	Mobilier	20 436,00 €
020 - 022 - 024 - 112 - 211 - 213 - 251 - 321 - 421 - 422 - 60 - 64 - 823	2188	Autres immobilisations corporelles	26 920,00 €
64	2313	Constructions	187 500,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>2 497 820,00 €</b>

**4) Budget ville : admission de créances éteintes - N° DEL-2017-104**

*À l'unanimité*

**APPROUVE** l'admission des créances éteintes ci-jointes pour un montant total de 19 568,97 €uros

**PRECISE** que les écritures comptables sont prévues au budget Ville 2017, à la sous-fonction 01 à l'article 6542

**5) Autorisation de versement des acomptes sur subventions aux associations par douzième année 2018 - N° DEL-2017-105**

*À l'unanimité*

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser un acompte mensuel sur subvention aux principales associations et au Centre Communal d'Action Sociale détaillé dans le tableau ci-après et correspondant au douzième de la subvention de fonctionnement attribuée en 2017 :

Organismes	Acompte mensuel
CCAS	9 766,00 €
Centre Socio-Culturel Domontois (CSCD)	9 583,00 €
C.O.S.	2 533,00 €
C.A.P. Domont	1 041,00 €
Stade Domontois Rugby Club (SDRC)	3 333,00 €
Football Club Domont (FC)	2 161,00 €
Domont Basket	1 083,00 €

**RQ** : Calculé sur le montant des subventions accordées en 2017 sans le montant des subventions exceptionnelles et arrondi à l'unité inférieure

**PRECISE** que cette avance sera versée jusqu'au vote du budget et au plus tard jusqu'au 15 avril 2018 et que pour des raisons de trésorerie et compte tenu de la spécificité du CCAS intervenant dans le domaine social, cet établissement pourra se voir verser jusqu'à 100 % de cette avance en une seule fois, calculée sur la période de 3 mois ½, date limite du vote du budget primitif, soit 39 064,00 €uros

**PRECISE** que pour les autres organismes, une convention fixant les objectifs sera établie pour déterminer le montant annuel 2018 pour chaque association, après examen du dossier et présentation des justificatifs (statuts, compte d'exploitation de l'année précédant la demande de subvention...)

6) **Budget assainissement : Décision modificative n° 1- N° DEL-2017-106**

À l'unanimité

**APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget Assainissement telle que décrite dans le document ci-joint et arrêtée comme suit :

	<b>BP 2017</b>	<b>DM</b>	<b>TOTAL</b>
Section de Fonctionnement	734 032,00	+ 19 895,49	753 927,49
Section d'Investissement	577 000,00	+ 19 895,49	596 895,49

7) **Communauté d'Agglomération Plaine Vallée - Fixation du montant des attributions de compensation versées aux Communes - Année 2017 - N° DEL-2017-107**

À l'unanimité

**APPROUVE**, pour l'exercice 2017, les attributions de compensation versée aux Communes comme suit :

<b>Communes</b>	<b>Attribution de compensation</b>
ANDILLY	347 289,99 €
ATTAINVILLE	101 911,00 €
BOUFFEMONT	- 8 052,35 €
DEUIL-LA-BARRE	1 085 370,30 €
DOMONT	1 344 067,21 €
ENGHIEN LES BAINS	2 064 221,33 €
EZANVILLE	515 813,86 €
GROSLAY	407 113,87 €
MARGENCY	14 759,97 €
MOISSELLES	317 577,37 €
MONTLIGNON	558 906,00 €
MONTMAGNY	909 250,66 €
MONTMORENCY	1 541 456,71 €
PISCOP	139 576,43 €
SAINT BRICE SOUS FORET	2 044 079,97 €
SAINT GRATIEN	1 488 024,71 €
SAINT PRIX	655 036,00 €
SOISY SOUS MONTMORENCY	1 684 646,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 181 529,49 €</b>

**NOTE** que la nouvelle attribution de compensation de la Commune, qui s'élève à un montant de 1 344 067,21 Euros, constitue une recette inscrite à l'article 7321 - chapitre 73

**NOTE** que ce montant a été intégré au budget 2017

8) **Restitution des équipements sportifs et culturel par la Communauté d'agglomération Plaine Vallée – Approbation et autorisation de signer les procès verbaux de restitution des biens communaux - N° DEL-2017-108**

Par 29 voix POUR, 2 voix CONTRE (*Jean Paul BOUQUIN et Didier SOAVI*), 1 ABSTENTION (*Aurélie DELMASURE*) et 1 POUR le transfert mais CONTRE le contenu des procès-verbaux (*Michel WIECZOREK*)

**PREND ACTE** du transfert à la ville de Domont de la gestion des équipements sportifs et du cinéma par la communauté d'agglomération plaine vallée.

**APPROUVE** les termes des procès-verbaux ci-joints constatant la restitution au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des équipements sportifs et culturel à la commune de Domont, sous réserve des chiffres et des calculs de transfert qui seront arrêtés par la prochaine CLECT de la CAPV, en début d'année 2018.

**Commune de Domont :**

- ✓ Gymnase du lycée
- ✓ Gymnase des Grands Jardins
- ✓ Gymnase Charles De Gaulle
- ✓ Gymnase Jean Jaurès
- ✓ Stade omnisports des Fauvettes
- ✓ Cinéma de Domont

**AUTORISE** le Maire à signer lesdits procès-verbaux ci-annexés avec la communauté d'agglomération

9) **Transfert à la Communauté d'agglomération Plaine Vallée de la compétence collective en matière d'assainissement - N° DEL-2017-109**

À l'unanimité

**APPROUVE** le transfert à la communauté d'agglomération Plaine Vallée de la compétence « assainissement », ainsi que les termes du procès-verbal ci-joint constatant la mise à disposition à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 des biens appartenant à la commune de Domont transférant au 1<sup>er</sup> janvier 2018 la compétence assainissement à la CAPV.

**AUTORISE** Monsieur le Maire de Domont à signer ledit procès-verbal avec la CAPV.

10) **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE transfert de la compétence « assainissement » au 1er janvier 2018 et reversement des résultats de clôture 2017- N° DEL-2017-110**

À l'unanimité

**APPROUVE** le transfert à la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée de la compétence « Assainissement » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert (procès-verbal de mise à disposition des biens...)

**EMET** un avis favorable sur le reversement partiel des résultats de clôture 2017 du budget annexe « Assainissement »

**PREND ACTE** que les membres seront amenés à se prononcer sur le reversement des résultats de clôture lorsque ces derniers seront arrêtés définitivement au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2018

11) **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE VALLEE - transfert de la compétence « assainissement » au 1er janvier 2018 signature d'une convention financière relative au reversement du FCTVA - N° DEL-2017-111**

À l'unanimité

**APPROUVE** les termes du projet de convention financière à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Plaine Vallée relative aux modalités de reversement du FCTVA

**AUTORISE** le Maire à signer la convention financière transmise

12) **Modification du tableau des effectifs - N° DEL-2017-112**

À l'unanimité

**APPROUVE** les modifications suivantes :

Anciens grades occupés	NOMBRE	Nouveaux grades occupés	NOMBRE
Attaché	1	Attaché Principal	1
Adjoint administratif Principal 1 <sup>er</sup> cl	1	Rédacteur	1
Adjoint Administratif	5	Adjoint Administratif principal de 2 <sup>ème</sup> cl	5
Agent de Maîtrise	4	Agent de Maîtrise Principal	4
Adjoint Technique	6	Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> cl	6
Adjoint Technique TNC	1	Adjoint technique	1
CUJ CAE	3	Adjoint technique	3
Puéricultrice cadre de santé	1	Puéricultrice cadre de santé 1 <sup>ère</sup> cl	1
Puéricultrice de classe supérieure	1	Puéricultrice hors classe	1
Adjoint d'animation (CDI ou TNC)	5	Adjoint d'animation Principal 2 <sup>ème</sup> cl	3
		ATSEM Principale de 2 <sup>ème</sup> classe	2

**PRECISE** que ces modifications seront portées au tableau des effectifs de la Commune.

13) **Approbation du tableau des effectifs - N° DEL-2017-113**

À l'unanimité

**APPROUVE** le tableau des effectifs de la Commune au 1er décembre 2017 transmise, prenant en compte l'ensemble des modifications décidées au cours de la présente séance

**PRECISE** que le tableau des effectifs vaut confirmation de création de postes, tous emplois, filières et statuts confondus.

14) **Personnel communal restitution à la commune de Domont des personnels des équipements sportifs - N° DEL-2017-114**

À l'unanimité

**PRECISE** que les conditions de restitution des personnels aux communes sont définies par convention transmise,

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération des personnels transférés seront prévus au chapitre 012 du budget 2018,

**APPROUVE** le transfert des personnels affectés pour la totalité de leurs fonctions sur les sites restitués à la commune à compter du 1<sup>er</sup>

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous actes à intervenir en vue de la bonne application de la présente.

15) **Création du poste de correspondant répertoire d'immeubles localises (R.I.L.) - N° DEL-2017-115**

À l'unanimité

**APPROUVE** la désignation d'un correspondant R.I.L chargé de la mise à jour, du suivi et de l'expertise du RIL de la commune,

**AUTORISE** le Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant

16) **Adhésion à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du centre interdépartemental de gestion (C.I.G.) - N° DEL-2017-116**

À l'unanimité

**DECIDE** de rallier la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2018 dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2018, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

**PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse se prononcer sur la proposition de contrat groupe d'assurance qui sera souscrit par le CIG à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

17) **Convention de mise a disposition de berceaux au sein d'un établissement d'accueil de jeunes enfants - N° DEL-2017-117**

À l'unanimité

**DECIDE** d'acheter des berceaux au sein de la crèche de l'hôpital Roger Prévot.

**AUTORISE** le maire à signer la convention de mise à disposition de berceaux au sein de l'établissement d'accueil de l'hôpital Roger Prévot.

18) **Mise à disposition des locaux du centre de la PMI convention à passer avec le Conseil Départemental du Val d'Oise - N° DEL-2017-118**

À l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition de locaux allée des promeneurs à Domont et de durée limitée à une année.

19) **Convention entre L'ONF et la commune de DOMONT à propos du monument des fusillés - N° DEL-2017-119**

À l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de 9 années, du 01/01/2017 au 31/12/2025, avec l'ONF.

**EMET** un avis favorable sur la dépense des frais de dossier d'un montant de 150 € H.T, soit 180 € T.T.C.

20) **Signature d'une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé-relevé en hauteur - N° DEL-2017-120**

À l'unanimité

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé-relève en hauteur, avec GRDF. La durée de cette convention sera de 20 ans puis renouvelable par périodes de 5 années.

21) **Convention de partenariat entre la commune de DOMONT et l'association pour le développement de la lecture dans le cadre des actions de la « bourse aux livres d'occasion » et de la « fête du livre » - N° DEL-2017-121**

À l'unanimité

**APPROUVE** la convention de partenariat entre la Commune et l'Association pour le Développement de la Lecture (ADL) transmise

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y rapportant

**FIXE** la redevance à 3,75 € du mètre linéaire par jour.

22) **Avenant de prolongation des conventions entre la commune et l'association CSCD jusqu'au 31 mars 2018- N° DEL-2017-122**

À l'unanimité

**APPROUVE** les avenants de prolongation des conventions d'objectifs, de mise à disposition de personnels et de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers entre la Commune de Domont et le C.S.C.D pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2018

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants de prolongation des conventions d'objectifs, de mise à disposition de biens mobiliers et immobiliers ainsi que de personnel entre la Commune de Domont et le CSCD

23) **Subvention en faveur de l'association du cinéma de Domont dans le cadre d'une convention d'objectifs et d'action culturelle notamment en direction des écoles domontoises - N° DEL-2017-123**

À l'unanimité

**APPROUVE** le projet culturel 2018 de l'association du cinéma, l'Ermitage de Domont,

**APPROUVE** la convention avec l'association du cinéma, l'Ermitage de Domont,

**DECIDE** l'attribution d'une subvention 2018 d'aide à l'exploitation du cinéma pour un montant annuel de 50 000 € ,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association du cinéma,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à verser cette dite subvention,

**NOTE** que la subvention de fonctionnement à l'association est imputée au compte 025-6574 au budget primitif 2018,

24) **MARCHE DE DOMONT –transmission du bâtiment dans le patrimoine communal a la fin de la DSP - N° DEL-2017-124**

À l'unanimité

**DECIDE** de confier aux services techniques de la Ville le soin d'établir un état des lieux des installations, de faire réaliser par le délégataire actuel la remise en état normal de fonctionnement et de se prononcer sur la réception de ces travaux,

**DECIDE** que le prestataire actuel devra réaliser les travaux nécessaires à la remise en état normal de fonctionnement,

**APPROUVE** la réaffectation du bâtiment dans le patrimoine communal à l'échéance de la DSP,

25) **Rapport annuel d'activité 2017 de la commission communale pour l'accessibilité - état des lieux « Ad'AP »- N° DEL-2017-125**

**DONNE ACTE** de la communication du rapport annuel 2017 de la Commission communale pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ci-joint comprenant notamment :

- L'état des lieux relatif aux projets de mise en accessibilité dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée des ERP communaux et des arrêts de bus
- Le point sur les interventions effectuées sur le domaine public routier
- Les projets de mise en accessibilité des ERP et de la voirie pour l'année 2018

26) **Rapport annuel sur le prix de l'eau et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2016- N° DEL-2017-126**

**DONNE ACTE** de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2016 transmise

27) Adhésions au SEDIF des Etablissements Publics Territoriaux Paris Terres D'envol, Grand Paris Sud Est Avenir Et Boucles Nord De Seine - N° DEL-2017-127

À l'unanimité

**APPROUVE** la demande d'adhésion au SEDIF de l'Etablissement Public Territorial de Grand Paris Seine Ouest La Défense (T5) pour les communes déjà membres du SEDIF (Levallois-Perret, Neuilly-sur-Seine et Puteaux) pour l'exercice de la compétence eau potable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 est levée.



Vous pouvez également consulter ce relevé de décision sur le site Internet de la Commune : [www.ville-domont.fr](http://www.ville-domont.fr)